LUTTE CONTRE LE SÉNEÇON DU CAP PAR CONCURRENCE VÉGÉTALE



LE CAS DU SECTEUR DE RENNAZ

Inaugurée en 2012, la route cantonale transchablaisienne H144 a été construite selon les critères de développement durable avec de nombreuses zones de compensations écologiques. Le séneçon du Cap, plante exotique envahissante, a fait son apparition il y a plusieurs années le long de cet axe croisant l'autoroute A9. La menace pour la biodiversité et l'économie agricole est donc bien présente. Par ailleurs, l'Etat du Valais combat activement la plante et prône une lutte intercantonale afin de freiner son expansion. C'est pour toutes ces raisons qu'a eu lieu une action « coup de poing » en 2020, suivie d'une plantation arbustive. L'objectif : faire concurrence à cette espèce indésirable.



Arrachage du séneçon du Cap le long de la route cantonale H144 en mai 2020

ACTION «COUP DE POING»

Une vaste action d'arrachage a été mise en place le long de la route cantonale et de l'autoroute, une première fois en mai 2020, avec des ressources humaines conséquentes. L'objectif était de concentrer les forces à un moment donné, afin que l'équipe d'entretien en charge de la zone devienne autonome dans le suivi et la lutte contre cette espèce durant les années suivantes. Lors de cette opération « coup de poing », il a été observé que le séneçon du Cap était particulièrement présent dans les zones ensoleillées exposées au sud et dans les zones « ouvertes » à la végétation peu dense. Dans certains cas, l'arrachage des foyers a engendré des terres mises à nu, qui constituent de nouvelles conditions propices à la germination des millions de graines logées dans le sol (un individu peut produire jusqu'à 10'000 graines!).

PLANTER POUR FREINER LA PROPAGATION

Face à ce constat, la DGMR a décidé de procéder à une plantation arbustive dans les zones particulièrement touchées le long de la H144. La plantation de haies est l'une des mesures permettant de stabiliser les populations, voire de les éliminer localement par concurrence à l'accès à la lumière. Entre novembre 2021 et mars 2022, 800 pieds de cornouillers sanguins et viornes lantane, tous des écotypes CH, ont ainsi été plantés par les équipes d'entretien de la DGMR. Des tailles de densification doivent être entreprises les années suivant la plantation. En attendant que la haie joue pleinement son rôle concurrentiel et que l'on puisse en mesurer les bienfaits, les employé·e·s d'entretien poursuivent la gestion des foyers de séneçons via l'organisation d'autres actions « coup de poing ».



Plantation d'une haie indigène le long de la H144

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le séneçon du Cap est toxique pour les animaux de rente et peut créer des lésions hépatiques graves, voire mortelles. Dans un rapport de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) à la suite de travaux menés en 2015, il a été estimé que les coûts liés à une éventuelle dissémination massive de cette espèce avoisineraient 1 milliard de francs sur une période de six ans. En cause : une baisse des revenus issus de la viande et des produits à base de lait ainsi qu'une forte augmentation des dépenses relatives à la surveillance et à la lutte.

Pour en savoir plus

CONTACT

DGMR – Direction générale de la mobilité et des routes Division Entretien Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH) Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne T 021 316 70 40 – info.dgmr@vd.ch